

BOURSE AUX JOUETS & MATERIEL DE PUERICULTURE

Les articles déposés doivent être propres (pas décoloré, ni tâché, ni piqué ou moisi...), complets, en bon état de marche et emballés (solidement dans des plastiques transparents).

Nous acceptons les jouets, jeux de société, jeux éducatifs (aux normes en vigueur), bandes dessinées ou livres pour enfant, jeux vidéo ainsi que le matériel de puériculture.

Nous vous incitons à faire des lots.

Nous limitons le nombre d'articles à 26 par liste de dépôt.

Les piles sont à fournir par le vendeur.

Le règlement de la Bourse aux jouets est à consulter sur place, sur le site www.granges-les-beaumont-26.com/bourse-aux-jouets/.

Dépôt de liste : 2 euros – l'association retient 20% sur l'ensemble des ventes réalisées.

Vous avez la possibilité de :

- envoyer votre liste par mail à l'adresse asso.famillesrurales.glb@gmail.com
- déposer votre liste avec nom et numéro de téléphone et adresse mail (contact en cas de besoin) en Mairie (boîte aux lettres en extérieur), impérativement avant le dimanche 3 Novembre 2024.

FAMILLES RURALES GRANGES LES BEAUMONT